

COMMENT EST RÉALISÉE EN AUSTRALIE L'ASSIMILATION DES IMMIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS

LE RÔLE DE LA CROIX-ROUGE

En 1946, après la fin de la deuxième guerre mondiale, la population de l'Australie s'élevait à sept millions d'habitants. En 1957, elle était de neuf millions 750.000 et elle a atteint, en 1959, dix millions. Et le fait qu'elle soit relativement faible, en comparaison de la vaste étendue du territoire, constitue pour l'Australie un problème majeur. Il y a lieu d'ajouter aux 7.704.164,79 km² de son territoire ceux de la Papouasie, soit 234.498,60 km² et — pour la durée du mandat qui lui a été confié par les Nations Unies — une superficie supplémentaire de 240.870 km² pour la partie de la Nouvelle Guinée dont l'Australie assume l'administration. Ces chiffres représentent un total global de plus de 8 millions de km², couvrant un territoire qui mesure 3.218.620 km. d'est en ouest et 4.023.275 km. du nord au sud.

Cette immense étendue — à peu près égale à celle des Etats-Unis d'Amérique, aux quatre cinquièmes de celle du Canada, aux trois quarts environ de toute la superficie de l'Europe et qui équivaut à près de vingt-cinq fois celle de la Grande-Bretagne et de l'Irlande réunies — semble devoir se prêter de manière idéale à l'absorption d'une population nombreuse. Mais cette estimation est sujette à de sérieuses réserves, car si un tiers du pays est constitué de terres de bonne qualité, le sol du second tiers n'est que de médiocre valeur ; quant au dernier tiers, ce ne sont que des déserts. L'Australie manque de fleuves d'une cer-

taine importance et une large partie de son territoire, à l'intérieur, ne reçoit que de rares chutes de pluie. Il a été fait beaucoup pour créer des bassins d'accumulation des eaux et pour l'irrigation ; cependant, en plus des éléments qu'on vient de citer, il a fallu considérer dans quelle mesure une faible population pouvait assimiler un nombre considérable d'immigrants en l'espace de peu de temps — d'où la nécessité de leur fournir logements et emplois — et ces préoccupations ont exigé une administration prudente et une préparation judicieuse.

UN PROJET D'IMMIGRATION AUDACIEUX

Peu après la fin de la deuxième guerre mondiale, le Gouvernement australien prépara un plan d'immigration audacieux, réalisé par les Gouvernements successifs avec grand succès, et dont tous eurent à se louer. La politique d'immigration a été soutenue par la nation et de nombreux groupements et organisations, y compris la Croix-Rouge australienne, lui ont accordé leur concours, contribuant ainsi pratiquement à l'assimilation des nouveaux arrivants. On peut répondre ainsi aux multiples besoins de larges groupes de personnes qui se trouvaient transplantées dans un pays nouveau et, à bien des égards, étrange pour elles.

D'octobre 1945 à juin 1958, le nombre des immigrants accueillis — à titre temporaire ou permanent — n'atteignit pas moins de 1.332.057, dont voici le détail par nationalités :

<i>Britanniques</i>	632.819	<i>Lettons</i>	19.923
<i>Américains</i>	14.126	<i>Libanais</i>	5.062
<i>Autrichiens</i>	15.275	<i>Lithuaniens</i>	10.109
<i>Belges</i>	827	<i>Norvégiens</i>	1.501
<i>Bulgares</i>	896	<i>Polonais</i>	73.208
<i>Tchécoslovaques</i>	11.831	<i>Roumains</i>	2.221
<i>Danois</i>	3.874	<i>Russes</i>	12.392
<i>Hollandais</i>	100.123	<i>Ukrainiens</i>	10.793
<i>Estoniens</i>	6.218	<i>Syriens</i>	64
<i>Français</i>	5.535	<i>Suédois</i>	862
<i>Allemands</i>	60.561	<i>Suisses</i>	2.833
<i> Grecs</i>	57.995	<i> Yougoslaves</i>	29.836
<i> Hongrois</i>	26.477	<i> Divers</i>	47.696
<i> Italiens</i>	179.000		

On constatera que ce total représente environ la moitié de l'augmentation de la population que nous avons mentionnée dans le premier paragraphe de cet article. L'excédent normal des naissances par rapport aux décès, excédent qui a atteint le taux de quatorze pour mille, constitue le reste.

QUE POUVAIT FAIRE LA CROIX-ROUGE ?

Lorsque le Gouvernement établit le nouveau plan d'immigration, la Croix-Rouge australienne dut préciser dans quelle mesure elle pensait pouvoir contribuer à l'accueil et à l'assimilation des nouveaux arrivants. Il fallait tenir compte du fait qu'un nombre important de ceux-ci allait bénéficier, pour leur transport, d'une assistance partielle ou totale et qu'il y aurait parmi eux des réfugiés et des « personnes déplacées » arrachés à leur patrie par la guerre.

Ainsi, on devait distinguer plusieurs catégories : les immigrants qui étaient en mesure de payer le long voyage en bateau jusqu'en Australie, ceux à qui l'on assurait la traversée, ceux pour qui des personnes habitant l'Australie se portaient garantes, les immigrants accueillis en Australie dans le cadre du programme en faveur des « personnes déplacées » et ceux enfin qui répondaient à la dénomination de « réfugiés ».

Toute personne qui se portait garante était tenue, vis-à-vis du Gouvernement, de fournir à l'immigrant « cautionné » le logement, de lui trouver un emploi et d'assurer les Autorités qu'il ne tomberait pas à la charge publique avant un délai de deux ans. Il était évident que la Croix-Rouge australienne ne pouvait intervenir en tant que « garant ». En effet, elle n'était en mesure d'assurer ni le logement ni un emploi aux personnes qui, en exécution de ce programme, devaient arriver en très grand nombre, et elle ne disposait pas non plus des fonds nécessaires pour s'acquitter d'une obligation aussi onéreuse.

C'est pourquoi il fut décidé que la Croix-Rouge australienne, assumant le rôle d'un service auxiliaire et de premier secours en faveur des immigrants, accepterait la responsabilité des tâches suivantes :

LE RÔLE DE LA CROIX-ROUGE

- a) Service médical auxiliaire dans les hôpitaux rattachés aux camps d'hébergement et centres d'accueil installés par le Gouvernement dans plusieurs Etats du Commonwealth.
- b) Equipes de secouristes dans les ports d'arrivée, qui auraient pour tâche d'accueillir tous les immigrants et de les accompagner ensuite, en train, jusqu'aux camps d'hébergement et centres d'accueil. Cette assistance devait constituer un service de premier secours, destiné en particulier aux nourrissons et aux enfants.

PROGRAMME EN FAVEUR DES PERSONNES DÉPLACÉES

Les services que nous venons de mentionner fonctionnèrent pendant un certain temps et furent appréciés des immigrants. Puis le Gouvernement australien décida d'accueillir un pourcentage important de « personnes déplacées », dans le cadre d'un plan généreux auquel participèrent plusieurs pays. Modeste à ses débuts, en 1947 et 1948, cette action s'amplifia en 1949 et 1950 et dura jusqu'en 1952, date à laquelle l'Australie avait accueilli 170.254 victimes de la guerre.

Il apparut rapidement que les immigrants de cette catégorie — si on les compare à ceux qui disposent de « garants » ou sont assistés par le Gouvernement — avaient besoin d'une aide urgente. La Croix-Rouge australienne, par conséquent, décida d'étendre son action et de s'occuper dans une plus large mesure de ces « personnes déplacées ». Elle adjoignit à ses services un centre de distribution de vêtements usagés, mais propres et en bon état.

UNE TROISIÈME PHASE

L'exécution du plan général d'immigration, commencée en 1947, s'est poursuivie, et le nombre actuel des immigrants de toutes les catégories est de 115.000 environ, chaque année. Une

grande partie de ces personnes d'ailleurs ne réclament pas l'aide de la Croix-Rouge, car il existe de nombreux groupements et organisations qui participent de façon très efficace et constructive à l'intégration des nouveaux arrivants dans la collectivité.

Les récents événements de Hongrie — provoquant un afflux de réfugiés en Autriche et créant pour ce pays des problèmes importants et nombreux — suscitèrent l'intervention traditionnelle de la Croix-Rouge, celle, tout d'abord, du Comité international en Hongrie, puis, en Autriche, celle de la Ligue. La Croix-Rouge australienne elle-même put contribuer à cette action de secours d'une grande envergure au moyen de fonds et dons en nature. Lorsque le Gouvernement australien se déclara prêt à accueillir 15.000 de ces réfugiés, il fut décidé qu'ils bénéficieraient, à leur arrivée en Australie, de toute l'assistance possible. Cette aide comprit également une large distribution de vêtements et des facilités accordées par le Service des recherches : de nombreux immigrants ignoraient, en effet, le sort de certains membres de leur famille qui, après avoir fui la Hongrie, avaient été transférés dans l'un ou l'autre des pays qui avaient accepté d'accueillir un « contingent » de réfugiés.

LA CATASTROPHE DU « SKAUBRYN »

Ce bateau, sur lequel se trouvaient 1080 émigrants, se dirigeait, l'année dernière, vers l'Australie lorsque, aux environs d'Aden, un incendie se déclara à bord. L'histoire du magnifique sauvetage de tous les passagers et membres de l'équipage est bien connue.

A Aden, et par les soins du Gouvernement, des vêtements légers, du genre colonial, furent distribués aux victimes. Ils se révélèrent, bien entendu, absolument insuffisants lors du débarquement des immigrants, par un froid hivernal australien, particulièrement rigoureux dans le sud du pays.

Les discussions engagées par la Croix-Rouge australienne avec le Gouvernement en vue d'apporter une aide immédiate aux victimes aboutirent aussitôt. Le Gouvernement australien

remit à la Société nationale une somme de 15.000 livres sterling afin que chaque victime, homme, femme ou enfant, reçoive un bagage contenant, en moyenne, vingt-cinq objets vestimentaires. Lorsqu'arrivèrent au premier port australien de Fremantle les deux bateaux qui transportaient les victimes depuis Aden, des auxiliaires montèrent à bord, et, durant le voyage le long de la côte jusqu'à Melbourne, port de débarquement principal, ils distribuèrent aux passagers les effets préparés à leur intention.

Les hommes reçurent, chacun, deux ensembles de sous-vêtements, deux pyjamas, des pantalons, chemises, chaussettes, chaussures, un manteau et un pullover de laine ; quant aux femmes, on leur distribua deux parures de sous-vêtements, des vêtements de nuit, des tricots de laine, des chaussures, un manteau et des robes. Des vêtements spéciaux étaient remis aux femmes enceintes et aux enfants. De plus, tous reçurent des articles de toilette, et les enfants des jouets et des livres.

Les secours achetés avec les fonds alloués par le Gouvernement furent complétés par des marchandises provenant d'un stock de la Croix-Rouge australienne et destinées aux victimes de catastrophes.

A leur arrivée dans les centres d'accueil, les immigrants bénéficièrent d'une aide supplémentaire jusqu'au moment où ils furent transférés vers d'autres régions ; là, ils allaient trouver des logements et des emplois.

CONCLUSION

Ce rapide historique n'a pour but que de retracer quelque douze années d'une activité traditionnelle de la Croix-Rouge en faveur des personnes nécessiteuses. Il permet toutefois de dégager un enseignement dont voici quelques aspects.

En premier lieu, l'aide la plus utile et la plus efficace est celle qu'on apporte sans délai. C'est pourquoi il incombe à la Croix-Rouge d'observer le principe fondamental proclamé par son fondateur, Henry Dunant, en étant prête à fournir cette assistance aux victimes au moment le plus critique de leur détresse,

c'est-à-dire à l'instant même où elles ont besoin de notre secours. On peut faire ensuite la constatation suivante : chaque fois que les événements commandent une intervention charitable, la Croix-Rouge peut être assurée du soutien de la population entière. Enfin, on doit constater qu'une Société de la Croix-Rouge, agissant comme auxiliaire de son Gouvernement et, en cas de besoin, avec son aide financière, peut prévoir un programme d'activité d'une ampleur considérable et qui, réalisé jusqu'au bout, permet de secourir efficacement les êtres dans le malheur.

Comment évaluer les sommes dépensées au cours de ces années d'efforts ? Il serait difficile de le faire. Mais on peut affirmer que l'œuvre accomplie a pu être menée à bonne fin grâce à la constante contribution financière du peuple australien et de son Gouvernement et grâce à la collaboration fidèle et charitable de tant de volontaires de la Croix-Rouge, tous si prompts à se souvenir que les hommes sont frères.

Alfred G. BROWN
National Commissioner
de la Croix-Rouge australienne